



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	61

Date de convocation

9 novembre 2023

Patrimoine – Régularisation du foncier de l'Espace des Collines, de la MJC et du Boulodrome avec la commune de St-Donat-sur-l'Herbasse

**N° de la délibération
2023-629**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Par délibération n° 2022-210 du 6 avril 2022, ARCHE Agglo a approuvé le lancement d'un plan de solarisation par appel à manifestation d'intérêt.

Dans le cadre de ce plan de solarisation, une ombrière photovoltaïque est envisagée sur le site du parking de l'Espace des Collines. Le foncier afférent appartient à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse.

D'une manière plus large, les parcelles portant les bâtiments de l'Espace des Collines, de la MJC de Saint Donat, du boulodrome et des espaces publics afférents ne correspondent plus à la réalité du terrain, il convient donc de procéder à une régularisation foncière par le biais d'un échange foncier entre la commune de Saint Donat sur l'Herbasse et ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1111-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant le plan de division foncier réalisé par DMN géomètre expert en date du 21 septembre 2023 duquel il ressort la division foncière suivante :

- ✓ une parcelle référencée A (désignation provisoire) d'une surface de 3 852 m² destinée à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse,
- ✓ une parcelle référencée B (désignation provisoire) d'une surface de 3 819 m² destinée à ARCHE Agglo,
- ✓ une parcelle référencée C (désignation provisoire) d'une surface de 4 735 m² destinée à ARCHE Agglo,
- ✓ une parcelle référencée D (désignation provisoire) d'une surface de 774 m² destinée à la commune de Saint Donat sur l'Herbasse,
- ✓ une parcelle référencée E (désignation provisoire) d'une surface de 5 721 m² destinée à ARCHE Agglo,
- ✓ une parcelle référencée F (désignation provisoire) d'une surface de 599 m² destinée à commune de Saint Donat sur l'Herbasse,

Considérant l'avis du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la nouvelle division parcellaire,
- APPROUVE l'échange foncier entre la commune de Saint Donat sur l'Herbasse et ARCHE Agglo,
- PRECISE que ces échanges ne feront pas l'objet de soulte,
- AUTORISE le Président à signer les actes ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 15 novembre 2023.